

La revue des gestionnaires  
des milieux naturels remarquables  
de Franche-Comté

Décembre 16

16  
N  
16



Donner la parole à un maire « rural » : un pari dangereux ? Quelle vision de l'environnement le « petit maire » d'une « petite commune » pourrait-il donner ? Celle d'un nombre important de ses administrés aux prises avec bien d'autres préoccupations, matérielles, familiales, économiques. Ou encore la vision de certains administrés qui sont des « usagers de la nature » : cultivateurs, éleveurs, chasseurs, bûcherons occasionnels, dont on veut – pensent-ils – restreindre les droits. C'est dire que dans le village la protection d'une tourbière ne fait pas l'unanimité, même si le Conseil municipal accepte de faire quelques concessions au maire qui s'est entiché de ce site mal connu. C'est que tout a commencé par un prédécesseur à la mairie, instituteur, fort de quelques notions scientifiques, qui s'est intéressé au site de la Grande Pile sous l'impulsion du Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, dans les années 1990. La suite pour le maire actuel sera faite de rencontres passionnantes, avec le milieu autant qu'avec les spécialistes passionnés qui savent en faire apprécier la valeur. Ce milieu exceptionnel doit-il être mis sous cloche ou bien faut-il, pour en assurer la sauvegarde, l'ouvrir au public ? Après quelques débats, le choix est arrêté : ce patrimoine que nous entendons transmettre aux générations futures doit prioritairement être ouvert à la jeune génération. La suite est faite d'acquisitions successives avec l'aide financière de la Région. Et, le plus important, un suivi scientifique et des actions de « conservation » sont menés. Parallèlement, le monde scolaire, écoles et lycées, vient à la découverte de ce milieu. La jeunesse y acquiert des notions scientifiques mais y nourrit aussi son romantisme naturel qui débouche sur quelques productions littéraires : la sensibilité, la passion... les éléments indispensables à un engagement à long terme. Il restait à marquer la Grande Pile du sceau de la reconnaissance institutionnelle : c'est le cas depuis cet été avec la délibération de classement du Conseil régional en Réserve naturelle régionale. L'exemplarité de cette histoire ? Une synergie favorable produite par les actions conjuguées des chercheurs, des élus, des enseignants, des enfants ou des adolescents. Un dénominateur commun pour les plus actifs : la passion. Ce numéro de *l'Azuré* fait donc la part belle aux tourbières, mais pas seulement puisqu'il propose aux élus de s'intéresser à un moyen de faire bénéficier la collectivité de « biens vacants et sans maître », manière douce d'acquérir des terrains afin de les protéger, de les valoriser ou d'en faire une « réserve foncière » dans l'intérêt général. Et puis, toujours apprécié, le portrait d'espèces avec les escargots du genre *Vertigo*. Et pour les pédagogues, des pistes de travail avec les chantiers école. Je terminerai en souhaitant aux lecteurs que ce numéro de *l'Azuré* contribue encore cette fois à entretenir leur curiosité, leur intérêt et les fasse, comme moi, toujours rêver.

Avec le soutien financier de



Jean-Louis GATSCHINÉ  
Maire de Saint-Germain (70)



# La réserve naturelle régionale de la Grande Pile

Commune :  
Saint-Germain (70)  
sur le territoire du  
PNR des Ballons  
des Vosges  
Surface : 59,27 ha  
Altitude : 330 m

Aux premiers beaux jours de mai, pour le promeneur qui, au détour d'un virage du sentier dans la chênaie, pénètre au cœur de la tourbière de la Grande Pile, le paysage est saisissant. Si les bouleaux règnent soudainement en maîtres sur la forêt, ils ont déperé sur la partie topographiquement la plus basse du site et leurs chandelles qui émaillent la surface de l'eau donnent au lieu un petit air scandinave. L'ambiance sonore, avec les chœurs de grenouilles, les rires des grèbes castagneux, le chant du gobemouche à collier ou les bruissements d'ailes des libellules omniprésentes a également quelque-chose d'envoûtant. Les leucorrhines à gros thorax se posent en nombre sur les platelages du sentier, convertis en perchoirs de chasse. L'espèce est le joyau d'un cortège d'odonates d'une grande richesse, l'un des enjeux forts identifiés sur la toute nouvelle Réserve naturelle régionale (RNR), classée depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2016.

## Un patrimoine scientifique exceptionnel

Le statut est nouveau, mais l'histoire du site est ancienne. Le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté intervient depuis plus de 16 ans sur le site et s'est engagé depuis déjà 2009 pour la création de la RNR, aux côtés de la commune de Saint-Germain. La Grande Pile, inscrite en site majeur à l'inventaire du patrimoine géologique régional, jouit aussi d'une grande renommée scientifique du fait des archives naturelles exceptionnelles présentes sous sa surface. Positionné à basse altitude, à l'écart du front de la dernière glaciation, l'ancien lac glaciaire a enregistré en continu dans ses sédiments, dans la tourbe après son atterrissement, plus de 130 000 ans d'histoire. Un témoignage quasiment unique en Europe, qui a enflammé la communauté scientifique dans les années 1970, et reste aujourd'hui un argument majeur de la protection du site. A l'heure du réchauffement climatique, ce sera également un axe privilégié dans la future mise en valeur du site, qui présente un potentiel très intéressant pour accueillir le public.

## Bois de Question et questions sur les bois

La Réserve naturelle régionale, recouvrant environ 60 hectares, s'étend en réalité sur plusieurs autres zones



*Menesia bipunctata*  
© L. Bettinelli

tourbeuses proches : la Petite Pile, le Bois de Question et le nord de l'étang des Monts Reveaux. L'habitat dominant aujourd'hui est la boulaie à sphaignes. Si la flore vasculaire y est peu diversifiée, ce n'est pas le cas des communautés de bryophytes ou de champignons, dont l'étude a mis en évidence la présence d'espèces rares et menacées. La faune liée au bouleau ou à la bourdaine, à l'exemple du petit longicorne *Menesia bipunctata*, est également souvent originale.

C'est sur les zones plus ouvertes, la queue tourbeuse de l'étang des Monts Reveaux et les anciennes fosses d'exploitation de la Grande Pile, qu'on retrouve les petites pièces d'eau qui servent de milieux larvaires aux odonates et les groupements de haut-marais et marais de transition, avec leur cortège typique d'espèces patrimoniales : scheuchzérie des marais (*Scheuchzeria palustris*), rossolis intermédiaire (*Drosera intermedia*)... Les carottages de tourbe semblent révéler que ces milieux sont postérieurs à l'installation de la boulaie et indirectement issus des interventions humaines, anciennes pratiques pastorales et d'exploitation de la tourbe. L'étude historique de ce site remarquable, encore en cours, n'a donc pas fini de réserver des surprises !

**Luc Bettinelli**

Chargé de missions

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
[luc.bettinelli@cen-franchemonte.org](mailto:luc.bettinelli@cen-franchemonte.org)

## Biblio

- Bettinelli L. & Moncorgé S., 2015. Tourbière de la Grande Pile (Saint-Germain, 70). Dossier en vue d'une demande de classement en RNR. Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté, Conseil régional de Franche-Comté. 52 p + annexes.
- Goubet P. & Goubet C., 2016. *Analyse des macrorestes de carottes de tourbe de la tourbière de la Grande Pile, Saint-Germain, Haute-Saône*. Compte-rendu d'étude commandée par le CEN Franche-Comté. Cabinet Pierre Goubet, Ardes-sur-Couze, 13 p.
- Bettinelli L., Moreau M. & Peillon C., 2010. *Tourbière de la Grande Pile (Saint-Germain, 70). Programme régional d'action en faveur des tourbières. Plan de gestion 2010-2014*. Conservatoire régional des espaces naturels de Franche-Comté, Conseil général de Haute-Saône, Conseil régional de Franche-Comté, Agence de l'eau Rhône-Méditerranée et Corse. 45 p + figures et annexes.

Leucorrhine à gros thorax (*Leucorrhinia pectoralis*)  
© L. Bettinelli



## La vallée de l'Yonne, un patrimoine géologique d'intérêt national

La Réserve naturelle nationale du Bois du Parc, située à Mailly-le-Château dans la vallée de l'Yonne, a été classée par décret ministériel en août 1979. Son classement est né d'une menace bien réelle d'extension de carrière, celle de Bois du Parc en l'occurrence. Le projet présentait une extension de la carrière la faisant passer d'une surface de 0,2 ha à 50 ha.

On doit principalement ce statut de protection à l'engagement et à l'investissement d'une poignée de citoyens compétents dans les domaines les plus divers : scientifiques, politiques, touristiques, médiatiques... Ceux-ci ont été emmenés par Alfred Naudin et Jean-Claude Rocher notamment, tous deux membres de l'association pour la protection, l'aménagement et la sauvegarde des sites de Merry-sur-Yonne et ses environs (APASSIME).

A cette époque Jean-Claude Menot, enseignant chercheur en géologie à l'université de Bourgogne, commence à décrire le complexe récifal de l'Oxfordien de la vallée de l'Yonne et à souligner son intérêt. Cependant, les premières lois de protection de la nature, encore jeunes en ce temps, ne laissent que peu de place pour le patrimoine géologique, les champs d'actions sur le vivant étant déjà tellement vastes ! Ainsi, le classement de la Réserve naturelle s'est principalement opéré grâce aux arguments biologiques alors que le patrimoine géologique était et reste de premier ordre.

En effet, la vallée de l'Yonne de Châtel-Censoir à Mailly-le-Château a la particularité de présenter un récif corallien dans son ensemble ; c'est-à-dire avec des affleurements dévoilant l'intégralité des zonations, des premiers stades de constructions à la barrière récifale en passant par l'arrière talus.

La Réserve naturelle se situe au droit de la barrière récifale, par conséquent proche de la bordure externe de la construction. Les falaises naturelles, les carrières des Quatre Pieux et celle de Bois du Parc constituent un superbe « sas » d'immersion dans la barrière proprement dite, à savoir la zone des coraux fossilisés en position de vie. On peut notamment y apercevoir fort bien des polypiers en gerbe ou en boule parmi une faune récifale variée.

Néanmoins, l'intérêt de ces géotopes le long de la vallée de l'Yonne prend tout son sens et son envergure nationale

dans la complémentarité entre les sites. Par conséquent, il était nécessaire dans le cadre du nouveau plan de gestion de la RNN de travailler à la fois sur une meilleure valorisation pédagogique de ce patrimoine exceptionnel, puis, de manière concomitante, sur la mise en place d'un outil de protection forte et réglementaire sur les autres géosites qui ne bénéficiaient à ce jour d'aucun statut de ce type. Ainsi, il a été choisi avec la DREAL de mettre en place un tout nouvel outil, l'arrêté préfectoral de protection de géotope (APPG).

**Maxime Jouve**

Conservateur de la Réserve naturelle du Bois du Parc  
Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne  
[maxime.jouve@cen-bourgogne.fr](mailto:maxime.jouve@cen-bourgogne.fr)

Le décret du 28 décembre 2015\* crée un nouvel outil de protection adapté et dédié aux enjeux des sites géologiques à l'échelon local : « les arrêtés préfectoraux de protection des sites d'intérêt géologique » (APPG). Grâce aux APPG, le préfet pourra arrêter toute mesure de nature à empêcher la destruction, l'altération ou la dégradation de ces sites. Dans la région Bourgogne-Franche-Comté, pourront par exemple faire l'objet d'une protection le site du gisement à empreintes de dinosaures de Loulle (Jura) et le site des Rochers du Saussois de la vallée de l'Yonne. Les arrêtés de protection des sites d'intérêt géologique permettront de progresser dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de création des aires protégées (SCAP).

**Damien Marage**

DREAL Bourgogne-Franche-Comté

\*Décret n° 2015-1787 du 28 décembre 2015 relatif à la protection des sites d'intérêt géologique - Voir <https://www.legifrance.gouv.fr/eli/decret/2015/12/28/DEVL1201212D/jo/texte>

### Biblio

- Martin-Garin, B. 2005. Climatic control of Oxfordian coral reef distribution in the Tethys Ocean. Including a comparative survey of Recent coral communities (Indian Ocean), and a new method of coral morphometrics based on fractal dimensions. *PhD thesis, Faculty of Sciences Nancy, University of Berne*. 253 pp.
- Menot J.C., & RAT P., 1967 - Sur la structure du complexe récifal jurassique supérieur de la vallée de l'Yonne. *C.R Académie des Sciences*. Paris, t.264, série D, p. 2620 - 2623
- Rat P., 1985 - Guides Géologiques régionaux : Bourgogne-Morvan. *Masson 2<sup>e</sup> édition, p.106-112*.

Polypier  
en gerbe  
fossilisé  
© M. Jouve



## Le lac de Remoray un programme scientifique ambitieux

Les deux premiers plans de gestion de la Réserve naturelle nationale du lac de Remoray furent essentiellement consacrés à la restauration des zones humides, le troisième à la forêt de la Grand'Côte (cf. *Azuré* n° 22). A l'aube de l'écriture du quatrième (2016/2025), Vincent Bichet (Université de Bourgogne-Franche-Comté) mit le doigt sur un grand oublié : le lac de Remoray. A sa décharge, le gestionnaire évoqua la multiplicité des études réalisées par des laboratoires et organismes différents, la complexité scientifique des rendus et l'absence d'une synthèse globale. En 2015, un travail de 4 mois fut confié à Sixtine Geffroy, jeune diplômée du Master QuEST (Master Qualité des eaux, des sols et traitements) de l'Université de Bourgogne-Franche-Comté, pour y remédier en réalisant cette synthèse avec l'appui des chercheurs du laboratoire de Chrono-Environnement.

Toutes les études montrent que l'état de santé global du lac est médiocre, sauf en ce qui concerne les ceintures végétales à faible profondeur. En effet, le plan d'eau souffre d'une série de dysfonctionnements se manifestant en particulier par la désoxygénation des couches profondes, surtout accentuée en fin de stratification estivale. Décelée dès les années 1970, cette tendance s'aggrave depuis les années 1990. Parallèlement, des surcharges intermittentes en azote et en phosphore induisent une baisse de la diversité phytoplanctonique au profit d'espèces pollu-résistante. Les dysfonctionnements affectent également la faune macrobenthique (invertébrés au fond du lac) : les taxons polluo-sensibles régressent, y compris en zone littorale tandis que la variété taxonomique profonde diminue depuis une trentaine d'années. La baisse des ressources macrobenthiques explique sans doute en partie l'érosion des biomasses piscicoles observées depuis 1991. Corrélativement, les espèces d'eau froide telles que le corégone régressent au profit d'espèces d'eau chaude réputées pollu-résistantes comme le rotengle ou le gardon.

\*Le réseau "lacs sentinelles" réunit des gestionnaires d'espaces protégés et de milieux aquatiques, des scientifiques et des usagers pour améliorer les connaissances et préserver les lacs d'altitudes. Le lac de Remoray est le premier lac franc-comtois à rejoindre le dispositif.

Plusieurs contaminations chimiques ont également été enregistrées dans les sédiments lacustres. Ainsi les teneurs en Hydrocarbures aromatiques polycycliques (HAP) et en Eléments

traces métalliques (ETM) ont été décelées à des valeurs supérieures à celles qui sont attendues dans un lac de moyenne montagne au bassin versant faiblement peuplé. Ces substances ont également été mesurées en concentrations non négligeables dans les sédiments des tributaires du lac, tandis que la Drésine a été contaminée pendant plusieurs décennies par des produits de traitement du bois. Comme ces affluents, et en particulier le ruisseau de Remoray, véhiculent en outre des flux de nutriments, leur mauvaise qualité chimique pourrait expliquer en partie les problèmes de fonctionnement du lac de Remoray.

Fort de ce constat désormais partagé et sans équivoque, le lac de Remoray est devenu l'enjeu prioritaire du 4<sup>e</sup> plan de gestion, avec deux objectifs à long terme :

- renforcement des connaissances, par l'instrumentation du lac et de ses affluents comme laboratoire scientifique (lac sentinelle\*) ;
- amélioration de la fonctionnalité et de la qualité du lac.

En 2016, un comité de pilotage fut créé, réunissant l'ensemble des partenaires concernés par le lac de Remoray. Grâce aux financements de la DREAL Bourgogne-Franche-Comté et de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, un programme ambitieux fut élaboré pour un suivi scientifique à la hauteur des enjeux :

- suivi de la qualité des afférences du lac et analyses spatio-temporelles des flux de nutriments qu'elles véhiculent ;
- recherches spatiales et quantification dans les sédiments des substances toxiques, bilan carbone azote et phosphore ;
- étude de la qualité et de la quantité de la faune benthique indicatrice de l'état de santé global du lac (Indice Biologique Lacustre).

Ces études sont réalisées par le laboratoire Chrono-Environnement et le bureau d'études Téléos Suisse. Elles complètent les investigations déjà menées par l'Université de Bourgogne-Franche-Comté (suivis physico-chimiques de la colonne d'eau), par l'Agence de l'eau dans le cadre de la Directive Cadre sur l'eau (pêches menées par l'Office national de l'eau et des milieux aquatiques) ou la Fédération de pêche du Doubs (suivis piscicoles du lac et des cours d'eau). D'autres actions, comme l'étude de la vulnérabilité et des capacités de transferts ou de rétention des sols agricoles du bassin versant viendront étayer les interprétations et orienter les propositions d'actions restauratoires. Ce programme ambitieux est coordonné par l'association gestionnaire de la Réserve naturelle.

Parallèlement, des discussions se sont ouvertes avec le milieu agricole (Fruitière des lacs), avec l'appui de la Chambre départementale d'agriculture et du Parc naturel régional du Haut-Jura. Un Groupement d'intérêt écono-

mique et écologique (GIEE) devrait travailler sur la problématique de la qualité des eaux du lac, en réalisant des diagnostics sur les possibilités d'optimisation des pratiques chez plusieurs exploitants volontaires.

Enfin, la question de l'ancienne décharge de Remoray, bordant un des cours d'eau descendant au lac, est à l'étude. Les collectivités locales pourront s'investir sur ce sujet, pour quantifier le risque de contamination du lac à partir des substances et matériaux enfouis, dont ni la nature ni l'importance ne sont connues à ce jour.

Dans un esprit partenarial et ouvert, tout est en place autour de ce « lac sentinelle », désormais surveillé de près. D'autres résultats sont attendus pour l'automne 2017. Ils devront être suivis d'actions concrètes conçues et réalisées en étroite collaboration par tous les acteurs et gestionnaires concernés. Une démarche ambitieuse pour redonner au lac de Remoray la qualité qu'il mérite.

**Bruno Tissot**

Conservateur de la Réserve naturelle nationale  
du lac de Remoray  
[bruno.tissot@espaces-naturels.fr](mailto:bruno.tissot@espaces-naturels.fr)

**Laurent Millet**

Chargé de recherche, Laboratoire Chrono-Environnement,  
Université de Bourgogne-Franche-Comté  
[laurent.millet@univ-fcomte.fr](mailto:laurent.millet@univ-fcomte.fr)

**François Degiorgi**

Enseignant associé, Laboratoire Chrono-Environnement  
et Bureau d'études Téléos Suisse  
[f.2j@free.fr](mailto:f.2j@free.fr)

### Biblio

- Geffroy S., 2015. Bilan des connaissances sur l'état écologique du lac de Remoray et de son bassin versant. Laboratoire Chrono Environnement. Rapport 76 p.



## Suivi du minioptère de Schreibers en période de transit en Bourgogne-Franche-Comté

### Contexte

Afin de mieux connaître le comportement de transit des minioptères de Schreibers (*Miniopterus schreibersii*) en Bourgogne-Franche-Comté, des opérations de comptage simultanées sur l'ensemble de la région ont été réalisées au printemps et à l'automne en 2015 et 2016.

Considérant la forte capacité de déplacement de l'espèce et afin d'essayer d'obtenir une meilleure vision régionale des effectifs du minioptère de Schreibers, il apparaît nécessaire de pouvoir réaliser les comptages sur une même journée. En effet, les différents retours d'expérience en région et en France ont montré la difficulté de suivre ces populations et le biais dans l'analyse des résultats des comptages lorsqu'ils s'étalent sur plusieurs jours. Par exemple en Aquitaine, un même site a été suivi à 4 jours d'intervalle et les effectifs ont évolués d'environ 200 individus, lors de la première visite, à plus de 700 lors de la seconde.

### Méthode

Tous les sites connus en région pour abriter régulièrement le minioptère de Schreibers en transit printanier et automnal ont été prospectés. De même, certains sites historiques, pour lesquels le minioptère de Schreibers n'a pas été observé depuis longue date, ont été sondés, ainsi que les sites habituellement fréquentés l'été. Différentes méthodes de comptage ont été mises en œuvre à savoir des comptages à vue (ou sur photo) lors de visites diurnes, des comptages à l'envol en sortie de gîte à la tombée de la nuit. Lorsque cela était réalisable, les comptages à l'envol ont été suivis d'une vérification à vue dans le site de nuit afin de confirmer la présence ou non de minioptères de Schreibers à l'intérieur de la cavité. Dans la mesure du possible, la répartition des observateurs entre les sites était la même d'un comptage à l'autre afin de limiter les biais.

### Résultats

Deux années de suivi ne suffisent pas pour tirer des conclusions. Cependant, il est déjà possible de consta-

ter que la répartition géographique des minioptères de Schreibers varie selon la période de comptage. Certains sites semblent être privilégiés au printemps, d'autres en automne. Par exemple, la Réserve naturelle régionale (RNR) du Creux à Pépé dans le Doubs accueille plus de 400 individus en période de transit printanier alors qu'aucun individu n'est observé en période de transit automnal. Le Jura reste le département où le plus de minioptères de Schreibers sont observés en période de transit (printanier et automnal). A long terme, il sera possible de mieux comprendre les déplacements des minioptères de Schreibers. La forte mobilisation des bénévoles de la CPEPESC Franche-Comté et de la SHNA a permis de suivre de plus en plus de sites. A l'automne 2016, le minioptère de Schreibers a été observé pour la première fois sur un site en Saône-et-Loire, signant le retour de l'espèce dans le département alors qu'elle n'avait plus été observée depuis 1973. A noter que l'espèce a été découverte lors d'une autre opération, dans le département de la Nièvre en 2015.

### Limites

Les comptages à l'envol perturbés par la météo ne permettent pas d'évaluer avec certitude le nombre de minioptère de Schreibers réellement présents dans les sites. Il n'est pas toujours possible de confirmer s'il reste des individus dans le gîte (nécessité d'équiper avec du matériel spéléo ou hauteur de plafond ne permettant pas d'observer la colonie).

Par ailleurs, les individus étant parfois actifs et volants, et les hauteurs de plafond dépassant souvent les 10 mètres, les comptages diurnes réalisés à vue ne sont qu'une estimation des effectifs réels.

### Conclusion

Cette opération de comptage simultané des populations de minioptère de Schreibers, malgré les difficultés rencontrées et les limites soulignées, permet d'obtenir un aperçu des populations de l'espèce à un instant t à l'échelle régionale. Il est prévu que cette opération soit menée en simultané en Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte-D'azur et en Suisse romande en 2017.

**Claire Delteil**

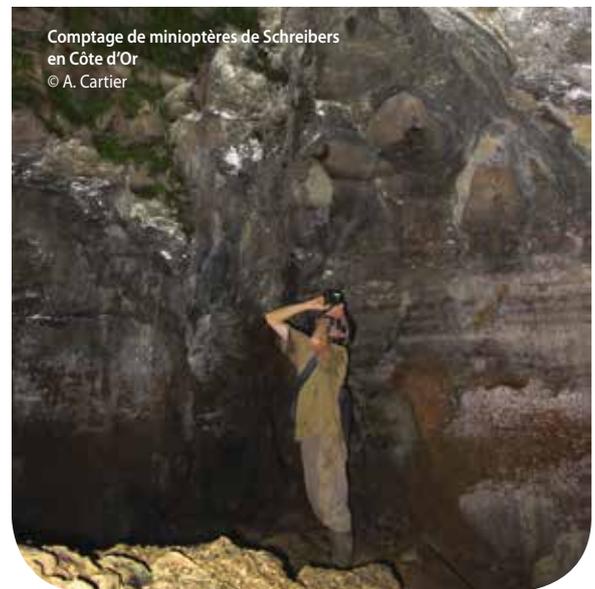
Chargée de mission chauves-souris  
CPEPESC Franche-Comté  
[chiropteres@cpepesc.org](mailto:chiropteres@cpepesc.org)

**Ludovic Jouve**

Chargé d'études faune sauvage  
Société d'histoire naturelle d'Autun  
[shna.autun@orange.fr](mailto:shna.autun@orange.fr)

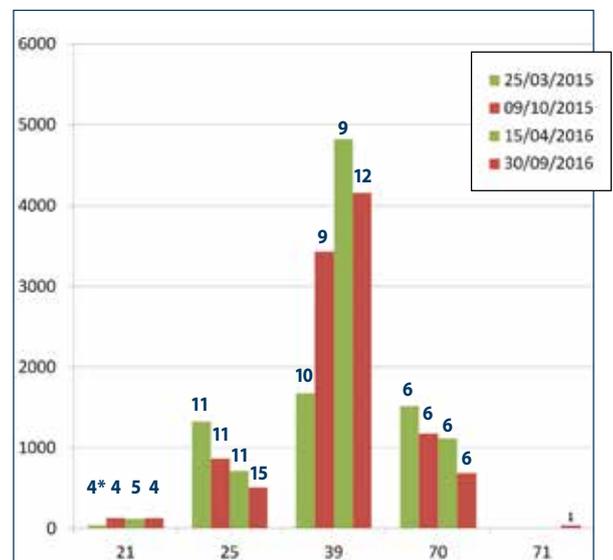
### Biblio

- Roué S., Hacquart A., Hafa J. 2015. Résultats des comptages simultanés sur les gîtes à minioptère de Schreibers lors des automnes 2013-2014 (période de transit automnal) en France. *L'Envol des Chiroptères* - septembre 2015 - n°19 : 7-8.



Comptage de minioptères de Schreibers en Côte d'Or  
© A. Cartier

Effectifs de minioptères de Schreibers observés par département et par période de transit entre 2015 et 2016



\* Nombre de sites visités

Le minioptère de Schreibers est une espèce strictement cavernicole qui utilise tout au long de son cycle biologique un réseau de sites souterrains, parcourant ainsi de quelques dizaines à quelques centaines de kilomètres entre ses différents gîtes d'hiver et d'été. La grande région est située en limite nord de l'aire de répartition de l'espèce (sont connus actuellement en Franche-Comté 7 sites de mise-bas, 3 sites principaux d'hibernation et plus d'une quinzaine de sites de transit). En Bourgogne, aucun site de mise bas n'est actuellement connu (la dernière preuve de reproduction de l'espèce date de 1958), 7 sites d'hibernation abritent sporadiquement quelques individus et 11 sites ont été recensés en période de transit dont 4 occupés régulièrement par l'espèce font l'objet d'un suivi. Parmi ces sites, notons la découverte récente de l'espèce dans des lieux inhabituels comme un grenier d'immeuble et la cave d'un particulier au milieu d'essaims de grands murins. Ces observations concernent possiblement de l'erratismo de jeunes individus.

# Animation foncière : les procédures de bien vacant et sans maître

Les biens sans maître sont des biens immobiliers vacants, dont le propriétaire est soit inconnu, soit disparu, soit décédé avec une succession non réglée. Conformément à l'article L1123-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), ces biens qui n'ont pas de maître peuvent être incorporés au domaine communal. Malgré sa complexité, cette procédure permet de débloquer des cas où il n'aurait pas été possible d'engager des actions de préservation et de gestion de milieu remarquables faute de pouvoir entrer en contact avec les propriétaires.

## Permettre la maîtrise d'un espace de gestion cohérent

Le morcellement parcellaire est un élément de contrainte déterminant lorsqu'il s'agit de mettre en œuvre une animation foncière préalable à la réalisation de travaux de restauration ou d'une gestion durable d'espaces naturels. En Franche-Comté, les tourbières en sont un exemple caractéristique. En effet, elles subissent un fractionnement foncier important, avec en moyenne 12 parcelles par tourbière et des exemples de sites encore plus complexes comme la tourbière d'Entrecôte-du-Milieu à Foncine-le-Haut (39) où sont dénombrées 210 parcelles pour 18,7 ha. Parmi ces parcelles, souvent oubliées par leurs propriétaires par absence de valorisation possible, certaines répondent aux critères d'un « Bien vacant et sans maître ». Le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Franche-Comté travaille alors en partenariat avec les communes pour appliquer la procédure d'incorporation de ces parcelles dans le patrimoine communal.

## Les grandes étapes de la procédure

L'enquête préalable doit d'abord mener à une présomption de vacance : décès supposé de la personne indiquée au cadastre, absence d'informations sur d'éventuels héritiers, enquête de voisinage infructueuse, etc. Par la suite, plusieurs éléments sont nécessaires pour lancer la procédure :

- Les courriers envoyés aux propriétaires sont revenus pour « destinataire inconnu à cette adresse » ou « défaut d'adresse ».
- Une demande de renseignement auprès du Service de la Publicité Foncière confirme que l'on a bien envoyé ces courriers à la bonne adresse.
- Les taxes foncières n'ont pas été acquittées depuis plus de 3 ans, ont été acquittées par un tiers, font l'objet d'exonération ou ne sont pas mises en recouvrement (du fait de la modicité de la taxe par exemple).

De là, un arrêté municipal constate que les conditions prévues par le code sont remplies, après avis de la commission communale, ou intercommunale, des impôts directs. Cet arrêté répond à des obligations de publicité,



Tourbière à Foncine-le-Haut (39)  
où le morcellement parcellaire complexifie  
la recherche d'une maîtrise foncière ou d'usage.

d'affichage et de notification.

Dans le cas où le propriétaire ne s'est pas fait connaître dans un délai de 6 mois à compter de l'accomplissement de la dernière mesure de publicité, l'immeuble est présumé sans maître et peut être incorporé au domaine communal.

Cette incorporation est faite par délibération du conseil municipal devant intervenir dans les 6 mois à compter de la vacance présumée. Par la suite, un nouvel arrêté du maire devra constater le transfert du bien dans le domaine privé de la commune.

## Une procédure utilisée dans le cadre du programme Life tourbières du Jura

C'est ainsi que le CEN Franche-Comté travaille par exemple avec la commune de La Rixouse (39). Sur la tourbière d'En Prailard, 7 parcelles sur les 9 prospectées n'ont pas de propriétaire connu. Les informations du cadastre ne spécifient pas la date de naissance du propriétaire, ou indique un âge très avancé laissant présumer un décès. Dans ce cadre, la commune de La Rixouse s'est engagée à incorporer ces immeubles vacants dans son domaine, pour ensuite en confier la gestion au CEN via des baux emphytéotiques. Cette démarche est extrêmement favorable pour la gestion de ce site, certaines parcelles vacantes devant accueillir des travaux de restauration (présence de drains notamment).

### Emilie Calvar

Coordnatrice programme Life tourbières du Jura  
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
[emilie.calvar@cen-franchemonte.org](mailto:emilie.calvar@cen-franchemonte.org)

### Marie Geffard

Chargée de projets fonciers  
Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
[marie.geffard@cen-franchemonte.org](mailto:marie.geffard@cen-franchemonte.org)

## Biblio

• Circulaire du 8 mars 2006 relative aux modalités d'application de l'article 147 de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 (29/03/2006)  
Consultable sur : [www.amf.asso.fr](http://www.amf.asso.fr)

• Loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages (consultable sur [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr))

**Une nouveauté  
de la loi biodiversité :**  
La loi du 8 août 2016 dite « Loi Biodiversité » a introduit au code civil (article 713), et au code général de la propriété des personnes publiques (articles L.1123-3 et L.2222-20), la possibilité pour un CEN, agréé par l'Etat et la Région, d'acquiescer des biens vacants et sans maître dès lors que la Commune et le Conservatoire du littoral renoncent à exercer leur droit.

Vertigo de Des Moulins  
(*Vertigo moulinsiana*)  
© A. Bertrand

Vertigo édenté  
(*Vertigo genesii*)  
© G. Bailly

## Les espèces du genre *Vertigo* en Franche-Comté, un patrimoine malacologique

Si les milieux humides font partie des habitats les plus étudiés dans le monde naturaliste, certains groupes faunistiques qui les habitent sont parfois oubliés. Les mollusques font partie de ces laissés pour compte malgré l'existence d'espèces protégées et indicatrices de la valeur écologique des milieux. C'est pour combler ce vide à l'échelle franc-comtoise que le Conservatoire botanique national de Franche-Comté - Observatoire régional des invertébrés (CBNFC-ORI) a entrepris depuis quelques années des inventaires ciblés sur les espèces du genre *Vertigo*. Ces minuscules escargots ne dépassant pas les 3 mm de long et inféodés dans leur grande majorité aux prairies humides, marais et tourbières, sont de bons indicateurs de la qualité des milieux de par leurs exigences écologiques particulières. En outre, quatre espèces de ce genre sont inscrites à l'annexe 2 de la Directive Habitats-Faune-Flore.

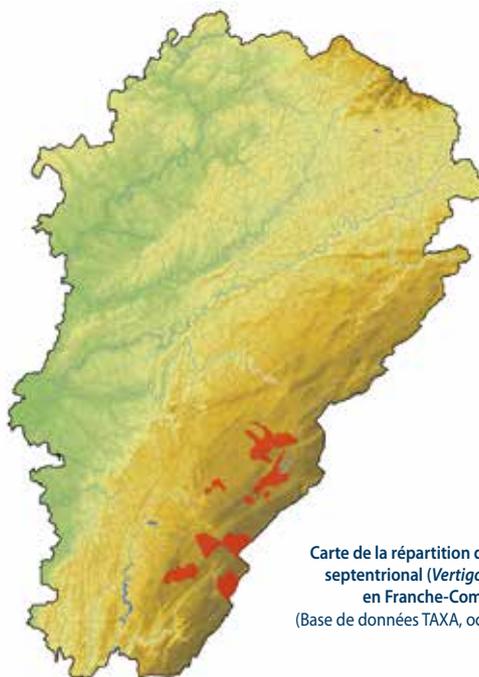
Les premiers résultats de nos investigations montrent que la Franche-Comté possède chez ce genre une forte diversité avec 9 espèces connues sur les 11 présentes en France, ce qui traduit un bon état de conservation d'un certain nombre de milieux humides, notamment les tourbières du Haut-Doubs et du Haut-Jura. Parmi ces espèces, on retrouve les 4 espèces de la Directive Habitats-Faune-Flore dont 2 d'entre elles représentent des enjeux majeurs et imposent une responsabilité particulière à la région. Il s'agit d'une part du vertigo édenté (*Vertigo genesii*), redécouvert en 2014 au Lac-des-Rouges-Truites (39). Cette espèce en limite occidentale d'aire de répartition et dont l'unique donnée française antérieure provenait du lac du Mont Cenis en Savoie – station non retrouvée lors de recherches menées en 2008 – était considérée comme disparue de France. Les populations les plus proches géographiquement se situent en Suisse aux alentours du lac de Joux. L'autre espèce est le vertigo septentrional (*Vertigo geyeri*), observé en 2011 et jusque

là considéré disparu de France. L'espèce est désormais connue de petites stations isolées en Savoie et en Provence-Alpes-Côte d'Azur, mais c'est la Franche-Comté qui semble abriter le principal bastion national avec la découverte de nouvelles stations chaque année, précisant ainsi son aire de répartition.

La récente découverte du vertigo étroit (*Vertigo angustior*) et la multitude de milieux restant à prospecter ouvrent de nouvelles perspectives pour l'amélioration des connaissances de ce groupe et l'éventuelle découverte de nouvelles espèces potentiellement présentes. Leur présence peut induire des pratiques de gestion particulière, voire de non intervention. Le CBNFC-ORI tient ses données à la disposition des gestionnaires de milieux humides et peut mobiliser son expertise pour d'autres inventaires et l'aide à de l'identification.

**Julien Ryelandt**  
Entomologiste  
CBNFC-ORI

[julien.ryelandt.ori@cbnfc.org](mailto:julien.ryelandt.ori@cbnfc.org)



Carte de la répartition du vertigo septentrional (*Vertigo geyeri*) en Franche-Comté  
(Base de données TAXA, octobre 2016)

### Biblio

- Brugel E. 2016. Redécouverte du Vertigo édenté *Vertigo genesii* (Gredler, 1856) (*Gastropoda, Vertiginidae*) en France, dans le département du Jura (Franche-Comté). *MalaCo*, 12 : 1-2.
- Gargominy O., Prié V., Bichain J.-M., Cucherat X. et Fontaine B. 2011. Liste de référence annotée des mollusques continentaux de France. *MalaCo*, 7 : 307-382.
- Lecaplain B. 2013. Un nouveau mollusque de la Directive Habitats-Faune-Flore pour la France : découverte du Vertigo septentrional *Vertigo geyeri* Lindholm, 1925 (*Gastropoda, Vertiginidae*) en Franche-Comté et en Haute-Savoie. *MalaCo*, 9 : 453-456.

# Quand les élèves contribuent à la mise en œuvre d'un plan de gestion

Depuis 4 ans, les classes de Baccalauréat Professionnel « Gestion des milieux naturels et de la faune » du lycée agricole privé François-Xavier à Besançon interviennent sur l'Espace naturel sensible (ENS) de Montrond-le-Château (25), 5 à 7 journées par an. Des travaux de restauration de la pelouse marneuse, de mise en lumière et de curage des mares forestières du site, ainsi que de l'entretien et de la réalisation d'aménagements divers (murets, balustrades...) leur sont ainsi confiés.



Les élèves du lycée François-Xavier ont contribué à remodeler les berges de la mare  
© E. Bunod

## Témoignages croisés

**Nathalie Linglois et Mathieu Lepeutrec,** enseignants au lycée François-Xavier

*Les travaux confiés par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Franche-Comté et la commune de Montrond-le-Château déclinent une large palette de missions qui permet aux élèves d'acquérir les compétences variées nécessaires à la gestion d'un espace naturel. Les interventions sur ce temps long permettent aux élèves de suivre les actions menées et leur répercussion sur le milieu sur plusieurs cycles végétatifs, de bien appréhender les enjeux de la planification des chantiers et de comprendre la nécessaire saisonnalité des opérations. Les travaux sont répartis entre les différentes classes selon leur nature et leur spécificité technique. Ainsi, les compétences scientifiques et technologiques des élèves s'étoffent au fil des chantiers et leur autonomisation se renforce dans les tâches à accomplir grâce à une meilleure connaissance de l'ENS. Ce partenariat est animé par une reconnaissance mutuelle et des échanges réguliers bilatéraux entre le Conservatoire et l'équipe éducative, avec une véritable volonté de s'adapter aux contraintes de chacun, que ce soient d'ordre pédagogique, scientifique ou technique.*

**Magali Crouvezier,** chargée d'études au CEN Franche-Comté et **Dominique Girardier,** maire de Montrond-le-Château

*La mise en place d'un partenariat entre la commune de Montrond-le-Château, le CEN Franche-Comté et le lycée François-Xavier est un élément clé de la gestion du site. Ce mode de fonctionnement permet d'entreprendre des actions annuellement, avec des partenaires qui connaissent le site et les différents interlocuteurs. Des rencontres sont en effet organisées régulièrement entre les différents acteurs. Pour la Commune, outre l'avantage d'étaler le coût des opérations dans le temps, la mise en œuvre progressive de certaines actions permet de limiter les impacts sur le site. Par exemple, la suppression de pins sylvestres afin de limiter son expansion est répartie sur plusieurs années. C'est donc la possibilité d'effectuer des travaux de restauration, d'aménagement et d'entretien pour un coût limité, en concourant à la formation des élèves sur le site. Pour le CEN Franche-Comté, le partenariat permet d'assister correctement la Commune dans la mise en œuvre du plan de gestion, dans un contexte de concertation et de bonne compréhension des attentes de la part de l'équipe pédagogique.*

Ainsi, de nombreux travaux ont d'ores et déjà pu être effectués, parfois en complément d'autres prestataires, comme ce fut le cas cet automne lors de la restauration de la principale mare du site, très envasée. Suite à l'intervention d'une pelleuse pendant une journée afin de curer la pièce d'eau et d'en reprofiler les berges, les élèves ont pu parfaire l'opération en cassant les profils de berge et en initiant leur revégétalisation. L'année scolaire 2016-2017 verra la participation des élèves dans un nouveau type de projet : mener une réflexion avec les élus de la commune afin de proposer la mise en place d'un sentier d'interprétation du site, avec un accompagnement du CEN.

**Nathalie Linglois et Mathieu Lepeutrec,** Enseignants Lycée François-Xavier (Besançon)  
[nathalie.linglois@cneap.fr](mailto:nathalie.linglois@cneap.fr) - [mathieu.lepeutrec@cneap.fr](mailto:mathieu.lepeutrec@cneap.fr)

**Magali Crouvezier,** Chargée d'études, Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté  
[magali.crouvezier@cen-franche-comte.org](mailto:magali.crouvezier@cen-franche-comte.org)

**Dominique Girardier,** Maire de Montrond-le-Château  
[dominique.girardier@yahoo.fr](mailto:dominique.girardier@yahoo.fr)

## Biblio

- Vidéo en accéléré des travaux de restauration de la mare réalisés en octobre 2016 :  
<http://cen-franche-comte.org/a-videos-art280>

# Un plan d'action pour les tourbières franc-comtoises

Milieus naturels parmi les plus originaux, mais aussi les plus fragiles, les tourbières constituent de longue date une des priorités en termes de conservation de la nature en France et en Europe. En Franche-Comté, cette préoccupation a motivé dès le milieu des années 1990 la réalisation d'un inventaire, mis en œuvre par le Conservatoire d'espaces naturels (CEN) de Franche-Comté, et qui a donné naissance à un premier plan d'action. Malheureusement, faute de dynamique régionale, ce plan n'a pu être mis en œuvre à l'époque, mais a servi plus tard de base au CEN pour développer sa propre stratégie.

C'est au début des années 2010 que la nécessité d'une démarche planifiée et partagée pour la préservation à long terme de ces « monuments naturels » fut réaffirmée. Son élaboration, réalisée dans le cadre de l'Animation régionale

## Les grands chiffres

- 411 tourbières (Jura : 286 ; Vosges : 115 ; plaine : 10)
- 3 188 hectares
- 0,2 % du territoire franc-comtois
- Présence de respectivement 19, 20 et 58 % des taxons menacés ou quasi-menacés de rhopalocères, de flore et d'odonates
- Au moins 30 % des surfaces originelles ont été détruites (sans intégrer les surfaces inactivées, c'est-à-dire n'accumulant plus de tourbe, probablement considérables)
- 30 % des sites ont fait l'objet d'au moins une intervention à des fins de conservation (études, travaux, maîtrise foncière, protection réglementaire, valorisation pédagogique, etc.)
- 30 sites ont fait l'objet de mesure de réhabilitation fonctionnelle.

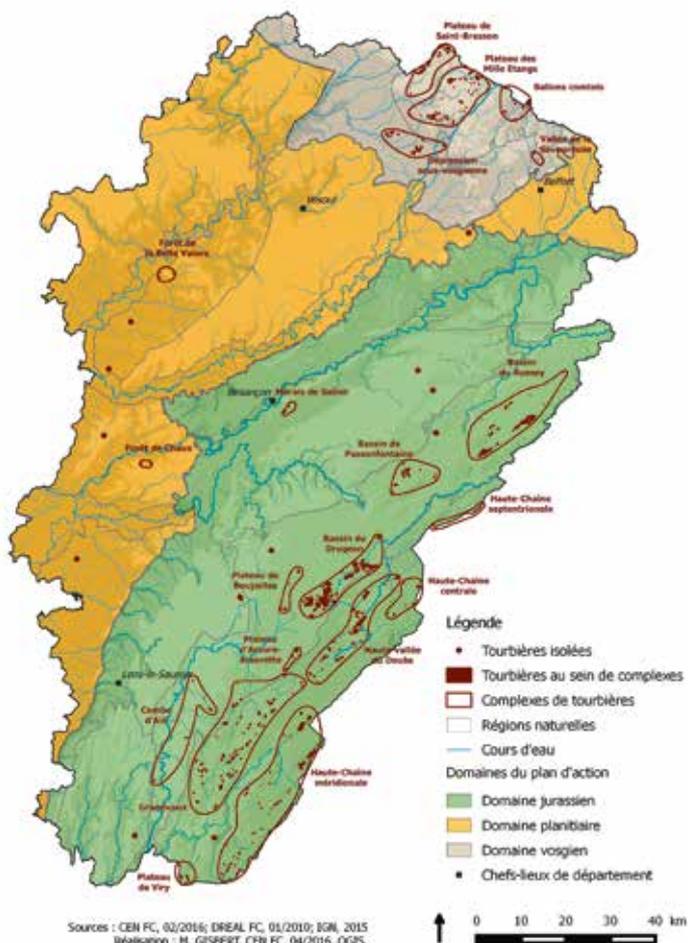
en faveur des milieux humides, fut confiée au CEN, qui s'est attelé à partir de 2014 à sa rédaction.

Validé en octobre 2016, le nouveau plan d'action est le résultat d'une concertation menée avec les acteurs de la préservation des tourbières de Franche-Comté : gestionnaires, acteurs socioprofessionnels, collectivités, services de l'État, animateurs de territoires, organismes de la connaissance, de l'éducation à l'environnement, etc. Ce document a ainsi pour ambition de constituer un document de référence, un guide permettant de répondre aux enjeux de préservation et visant à la mise en cohérence des actions, au développement et au renforcement des synergies.

Le premier tome dresse un état des lieux synthétique des tourbières franc-comtoises. Dans une première partie sont abordées leurs caractéristiques générales (répartition, superficie, morcellement parcellaire, volume de tourbe, genèse, etc.). Les deuxième et troisième parties présentent le patrimoine naturel (végétation, faune, flore, fonge) ainsi que les services écosystémiques des tourbières. Enfin, une quatrième partie aborde les questions de conservation (atteintes et menaces, zonages de protection et d'inventaire existants, outils de planification, actions mises en œuvre pour la protection, la gestion et la réhabilitation, acteurs mobilisés).

Cet état des lieux a mis en lumière la forte dynamique existante en Franche-Comté pour la restauration des tourbières depuis plus de trois décennies. Néanmoins, les restaurations ne compensent pas encore les dommages et ce patrimoine continue à se dégrader. Ce constat est d'autant plus préoccupant dans une perspective de réchauffement

Répartition des tourbières par complexes



## Objectifs du plan

- A. Multiplier les projets de restauration, de réhabilitation et/ou d'entretien (objectif prioritaire)
- B. Concilier les activités économiques et la préservation des tourbières
- C. Renforcer la protection et la reconnaissance des tourbières
- D. Améliorer la connaissance concernant la répartition, le fonctionnement, les usages et les communautés vivantes
- E. Communiquer, éduquer, sensibiliser et faire participer
- F. Développer et partager les compétences
- G. Animer le plan

climatique et d'augmentation des retombées atmosphériques azotées. De plus, on note une forte disparité dans les démarches développées sur les 3 grands secteurs, les tourbières du massif vosgien et de plaine étant moins intégrées par les gestionnaires dans leurs programmes d'intervention. En découlent les principaux enjeux du plan : prévenir les menaces et surtout multiplier les actions de réhabilitation destinées à améliorer le fonctionnement des sites.

Ces deux enjeux constituent le point de mire du plan et ont guidé la définition des objectifs et actions présentés dans le tome 2 (voir encadré). Pour les atteindre, ils sont accompagnés par des actions de connaissance, de prise en compte dans les démarches d'inventaire, de planification et de protection, ainsi que dans les politiques publiques et les activités économiques. De même, des actions de sensibilisation auprès des décideurs et plus largement de la population seront conduites. Une logique territoriale à l'échelle de la grande région Bourgogne-Franche-Comté sera également recherchée.

Le plan d'action a ainsi été validé pour une durée de 10 ans (2016-2025). Les partenaires et les acteurs concernés sont invités à s'approprier le plan en portant des actions, le tout avec ambition et dans une logique de collaboration. Les décennies à venir seront en effet cruciales pour ces écosystèmes plusieurs fois millénaires.

**Sylvain Moncorgé**

Chargé de missions

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

[sylvain.moncorgé@cen-franchemonte.org](mailto:sylvain.moncorgé@cen-franchemonte.org)

**Manon Gisbert**

Chargée de projet Zones humides

Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté

[manon.gisbert@cen-franchemonte.org](mailto:manon.gisbert@cen-franchemonte.org)

## Biblio

- Moncorgé S. & Gisbert M., 2016. Plan d'actions en faveur des tourbières de Franche-Comté 2016-2025, Tome 1 : Etat des lieux / Tome 2 : Objectifs et actions. Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté. Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse, Conseil régional de Bourgogne – Franche-Comté, Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement de Bourgogne – Franche-Comté, 222 p. / 34 p. En téléchargement sur [www.cen-franchemonte.org](http://www.cen-franchemonte.org)

## La Réserve naturelle régionale du val Suzon labellisée Forêt d'exception !



Réserve naturelle régionale du val Suzon  
© V. Micard

Le 12 octobre 2016, la forêt domaniale du val Suzon, située à proximité de l'agglomération dijonnaise, a reçu le label national Forêt d'Exception, sur le site de la Fontaine de Jouvence. C'est la cinquième forêt labellisée après Fontainebleau, Verdun, la Grande Chartreuse et Rouen. Le label Forêt d'Exception Val Suzon est le fruit d'un partenariat étroit entre l'ONF, la région Bourgogne-Franche-Comté et la communauté de communes Forêts, Seine et Suzon, associés à un large éventail d'acteurs du territoire.

Ce label est destiné à faire connaître et à valoriser le patrimoine forestier dans une démarche d'exemplarité en matière de développement durable. Il distingue aussi une gestion d'excellence d'une forêt domaniale reconnue pour son patrimoine unique en termes de biodiversité, de paysages, d'histoire ou de bois de grande valeur.

## Une nouvelle espèce patrimoniale redécouverte 100 ans après sur la Réserve naturelle régionale de la côte de Mancy (39)



Bugle petit pin  
(*Ajuga chamaepitys*)  
© M. Mazuy

Il s'agit du bugle petit pin (*Ajuga chamaepitys*), espèce rare en Franche-Comté, où elle est classée « quasi menacée ». Cette plante herbacée thermophile apprécie les sols très secs : pelouses rases, coteaux, vignes ou encore champs pierreux. Elle a été observée par Magalie Mazuy du CEN Franche-Comté en juin et c'est Léon Miller qui l'avait découverte le 26 mai 1916 ! Entre temps, personne ne l'avait signalée.

## Plaquette de présentation de la Réserve naturelle régionale du Crêt des Roches

Réalisée par la Société d'Histoire Naturelle du Pays de Montbéliard, elle est disponible en ligne à cette adresse :

<http://www.societe-histoire-naturelle-montbeliard.fr/>



Edito .....	1
La Réserve naturelle régionale de la Grande Pile .....	2
La vallée de l'Yonne : un patrimoine géologique d'intérêt national .....	3
Le lac de Remoray : un programme scientifique ambitieux .....	4/5
Suivi du minioptère de Schreibers en période de transit en Bourgogne-Franche-Comté .....	5/6
Animation foncière : les procédures de bien vacant et sans maître .....	7
Les espèces du genre <i>Vertigo</i> en Franche-Comté : un patrimoine malacologique .....	8
Quand les élèves contribuent à la mise en œuvre d'un plan de gestion .....	9
Un plan d'action pour les tourbières franc-comtoises .....	10/11
Brèves .....	11

**Directeur de publication :** B. Tissot / **Comité de rédaction :** C. Aubert, L. Bettinelli, E. Bunod, A. Compagne, S. Coulette, C. Delteil, Q. Guillory, C. Maffli, D. Malécot, J. Mathieu, D. Marage, F. Ravenot, B. Tissot / **Conception graphique :** [www.corinnesalvi.fr](http://www.corinnesalvi.fr) / **Impression :** Simon Graphic / Imprimé sur papier recyclé / ISSN : 1774-7635 / **Contacts :** Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et Réserve naturelle du lac de Remoray. Revue téléchargeable sur : [www.cen-franchemonte.org](http://www.cen-franchemonte.org) et [www.maisondelareserve.fr](http://www.maisondelareserve.fr)

## comment nous joindre ?

• **Réserves naturelles des grottes de Gravelle et du Carroussel**  
**Commission de protection des eaux de Franche-Comté**  
3, rue Beauregard - 25000 Besançon  
Tél. : 03 81 88 66 71 - Fax : 03 81 80 52 40 - [chiropteres@cpepesc.org](mailto:chiropteres@cpepesc.org)

• **Réserve naturelle de l'île du Girard**  
**Dole environnement**  
La Visitation - 27, rue de la Sous Préfecture - 39100 Dole  
Tél./Fax. : 09 51 10 85 50 ou 06 08 89 05 78 - [girard@espaces-naturels.fr](mailto:girard@espaces-naturels.fr)

• **Réserve naturelle du lac de Remoray**  
**Les Amis de la Réserve naturelle du lac de Remoray**  
28, rue de Mouthe - 25160 Labergement-Sainte-Marie  
Tél. : 03 81 69 35 99 - [lac.remoray@espaces-naturels.fr](mailto:lac.remoray@espaces-naturels.fr)

• **Réserve naturelle du ravin de Valbois**  
**Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**  
24, grande rue - 25330 Cléron - Tél. : 03 81 62 14 14  
[ravin.valbois@espaces-naturels.fr](mailto:ravin.valbois@espaces-naturels.fr)

• **Réserve naturelle du Sabot de Frotey**  
**Association de gestion - LPO de Franche-Comté**  
Mairie de Frotey - 70000 Frotey-les-Vesoul  
et 7, rue Voirin - 25000 Besançon - Tél. : 03 81 50 43 10 - [franche-comte@lpo.fr](mailto:franche-comte@lpo.fr)

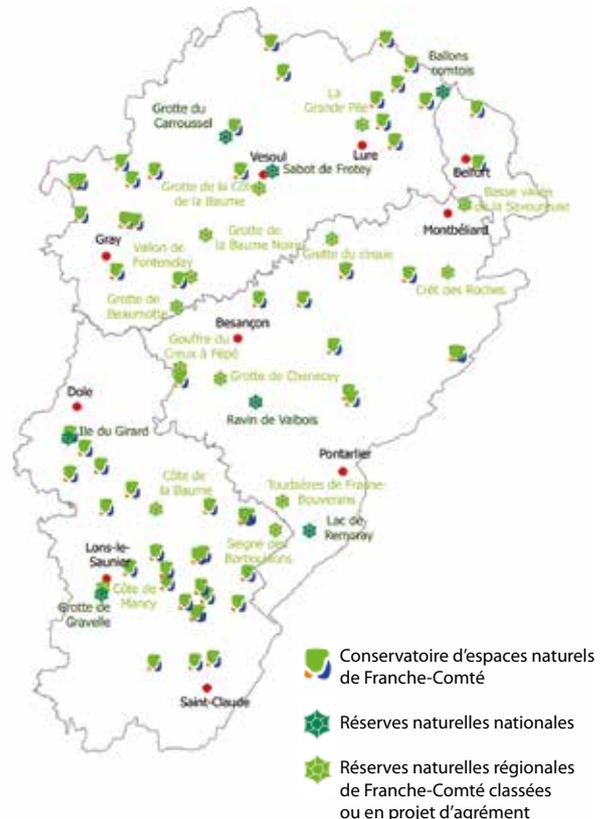
• **Réserve naturelle des Ballons Comtois**  
**Office national des forêts - Agence nord Franche-Comté**  
3 rue Parmentier - BP 14. 70201 Lure Cedex  
Tél. : 03 84 30 09 78 - Fax : 03 84 30 09 78 - [ag.nord-franche-comte@onf.fr](mailto:ag.nord-franche-comte@onf.fr)

**Parc naturel régional des Ballons des Vosges**  
Espace Nature Culture Château-Lambert - 70440 Haut-du-Them Château-Lambert  
Tél. : 03 84 20 49 84 - [enc@parc-ballons-vosges.fr](mailto:enc@parc-ballons-vosges.fr)

• **Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté**  
**Maison de l'environnement de Franche-Comté**  
7, rue Voirin - 25000 Besançon - Tél. : 03 81 53 04 20  
[contact@cen-franchemonte.org](mailto:contact@cen-franchemonte.org)

• **Réserves naturelles régionales**  
**Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté**  
4, square Castan - 25031 Besançon cedex - Tél. : 03 81 61 61 61  
Fax : 03 81 83 12 92 - [environnement@bourgognefranchecomte.fr](mailto:environnement@bourgognefranchecomte.fr)

*Les sites remarquables de Franche-Comté gérés par le Conservatoire d'espaces naturels de Franche-Comté et les Réserves naturelles représentent une superficie de 4 862 hectares, soit 0,3 % du territoire régional (superficie totale de la Région Franche-Comté : 1 630 837 hectares).*



Cavité à minioptères  
de Schreibers  
© L. Robert